



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,  
confirmations et nominations**

## Élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

### Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial compte 36 membres, élus parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En application de la résolution 65/266 de l'Assemblée générale et de la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO élisent chacun 18 membres du Conseil d'administration, selon la répartition prévue dans la résolution 65/266 de l'Assemblée.
2. À la réunion de gestion qu'il tiendra le 15 avril 2020, le Conseil économique et social doit élire six membres du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2020, à l'expiration du mandat des pays suivants : Chine, Guatemala, Hongrie, Japon, Lesotho et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
3. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante<sup>1</sup> :
  - a) Un membre à choisir parmi les États de la liste A ;
  - b) Un membre à choisir parmi les États de la liste B ;
  - c) Un membre à choisir parmi les États de la liste C ;
  - d) Deux membres à choisir parmi les États de la liste D ;
  - e) Un membre à choisir parmi les États de la liste E.
4. L'annexe I de la présente note contient la liste des 18 membres du Conseil d'administration élus par le Conseil économique et social. L'annexe II, établie à l'intention du Conseil économique et social pour son information, contient la liste des

---

<sup>1</sup> Les membres sont choisis dans les listes figurant dans les textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial. Ces listes sont reproduites dans l'annexe III de la présente note.



membres du Conseil d'administration élus par le Conseil de la FAO. L'annexe III contient la liste des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres de la FAO pouvant être élus au Conseil d'administration.

## Annexe I

### Liste des 18 membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil économique et social

(Mandat de trois ans)

#### Composition en 2020

##### Quatre membres élus parmi les États de la liste A

Burkina Faso (2021), Burundi (2022), Lesotho\* (2020), Madagascar (2022)

##### Quatre membres élus parmi les États de la liste B

Chine\* (2020), Iran (République islamique d') (2021), République de Corée (2021),  
Turkménistan (2022)

##### Deux membres élus parmi les États de la liste C

Cuba (2022), Guatemala\* (2020)

##### Six membres élus parmi les États de la liste D

Australie (2022), Autriche<sup>1</sup> (2021), Espagne (2022), Japon\* (2020), Royaume-Uni de  
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\* (2020), Suède (2021)

##### Deux membres élus parmi les États de la liste E

Fédération de Russie (2021), Hongrie\* (2020)

---

\* Membre sortant.

<sup>1</sup> A remplacé la Suisse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Annexe II

### Liste des 18 membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(Mandat de trois ans)

#### Composition en 2020<sup>1</sup>

##### Cinq membres élus parmi les États de la liste A

Algérie\* (2020), Angola (2022), Côte d'Ivoire (2021), Guinée équatoriale\*,<sup>2</sup> (2020),  
Somalie (2022)

##### Trois membres élus parmi les États de la liste B

Arabie saoudite (2022), Inde (2021), Koweït (2021)

##### Trois membres élus parmi les États de la liste C

Argentine (2022), Brésil\* (2020), Pérou (2021)

##### Six membres élus parmi les États de la liste D

Allemagne (2022), Canada (2022), Danemark\* (2020), États-Unis d'Amérique  
(2021), Norvège\* (2020), Pays-Bas (2021)

##### Un membre élu parmi les États de la liste E

Pologne\* (2020)

---

\* Membre sortant.

<sup>1</sup> Pour tout renseignement supplémentaire sur les membres élus par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, se reporter à l'adresse suivante : <https://executiveboard.wfp.org/fr/membres-du-conseil>.

<sup>2</sup> La Guinée équatoriale occupe un siège attribué par roulement. L'attribution de ce siège se fait selon l'arrangement suivant : un État inscrit sur la liste A élu pour occuper le siège supplémentaire un mandat sur deux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ; un État inscrit sur la liste B élu pour occuper le siège supplémentaire pendant le quatrième de quatre mandats, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; un État inscrit sur la liste A élu pour occuper le siège supplémentaire un mandat sur deux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; un État inscrit sur la liste C élu pour occuper le siège supplémentaire pendant le quatrième de quatre mandats, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Annexe III

### Listes des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pouvant être élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial<sup>1</sup>

#### 1. Pays et territoires en développement

##### Liste A

Afrique du Sud	Ghana	République centrafricaine
Algérie	Guinée	République démocratique du Congo
Angola	Guinée-Bissau	République-Unie de Tanzanie
Bénin	Guinée équatoriale	Rwanda
Botswana	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Burkina Faso	Lesotho	Sénégal
Burundi	Libéria	Seychelles
Cabo Verde	Libye	Sierra Leone
Cameroun	Madagascar	Somalie
Comores	Malawi	Soudan
Congo	Mali	Tchad
Côte d'Ivoire	Maroc	Togo
Djibouti	Maurice	Tunisie
Égypte	Mauritanie	Zambie
Érythrée	Mozambique	Zimbabwe
Eswatini	Namibie	
Éthiopie	Niger	
Gabon	Nigéria	
Gambie	Ouganda	

##### Liste B

###### *Groupe I*

Afghanistan	Jordanie	Qatar
Arabie saoudite	Kazakhstan	République arabe syrienne
Bahreïn	Kirghizistan	Tadjikistan
Émirats arabes unis	Koweït	Turkménistan
Iran (République islamique d')	Liban	Yémen
Iraq	Oman	
	Ouzbékistan	

<sup>1</sup> Voir appendice A du Statut du Programme alimentaire mondial. Au cas où la composition de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture viendrait à être modifiée, les secrétariats des deux organisations apporteraient à ces listes les changements nécessaires, après avoir dûment consulté les États Membres.

*Groupe II*

Bangladesh  
 Bhoutan  
 Brunéi Darussalam  
 Cambodge  
 Chine  
 Fidji  
 Îles Cook  
 Îles Marshall  
 Îles Salomon  
 Inde  
 Indonésie  
 Kiribati  
 Malaisie  
 Maldives

Micronésie (États  
 fédérés de)  
 Mongolie  
 Myanmar  
 Nauru  
 Népal  
 Nioué  
 Pakistan  
 Palaos  
 Papouasie-Nouvelle-  
 Guinée  
 Philippines  
 République de Corée

République  
 démocratique  
 populaire lao  
 République populaire  
 démocratique de Corée  
 Samoa  
 Singapour  
 Sri Lanka  
 Thaïlande  
 Timor-Leste  
 Tonga  
 Tuvalu  
 Vanuatu  
 Viet Nam

**Liste C**

Antigua-et-Barbuda  
 Argentine  
 Bahamas  
 Barbade  
 Belize  
 Bolivie (État  
 plurinational de)  
 Brésil  
 Chili  
 Colombie  
 Costa Rica  
 Cuba  
 Dominique

El Salvador  
 Équateur  
 Grenade  
 Guatemala  
 Guyana  
 Haïti  
 Honduras  
 Jamaïque  
 Mexique  
 Nicaragua  
 Panama  
 Paraguay  
 Pérou

République  
 dominicaine  
 Sainte-Lucie  
 Saint-Kitts-et-Nevis  
 Saint-Vincent-et-les  
 Grenadines  
 Suriname  
 Trinité-et-Tobago  
 Uruguay  
 Venezuela (République  
 bolivarienne du)

**2. Pays économiquement développés****Liste D**

Allemagne  
 Andorre  
 Australie  
 Autriche  
 Belgique  
 Canada  
 Chypre  
 Danemark  
 Espagne  
 États-Unis d'Amérique  
 Finlande

France  
 Grèce  
 Irlande  
 Islande  
 Israël  
 Italie  
 Japon  
 Liechtenstein  
 Luxembourg  
 Malte  
 Monaco

Norvège  
 Nouvelle-Zélande  
 Pays-Bas  
 Portugal  
 Royaume-Uni  
 de Grande-Bretagne  
 et d'Irlande du Nord  
 Saint-Marin  
 Suède  
 Suisse  
 Turquie

**Liste E**

Albanie  
Arménie  
Azerbaïdjan  
Biélarus  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Croatie  
Estonie

Fédération de Russie  
Géorgie  
Hongrie  
Lettonie  
Lituanie  
Macédoine du Nord  
Monténégro  
Pologne

République  
de Moldova  
Roumanie  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Tchéquie  
Ukraine